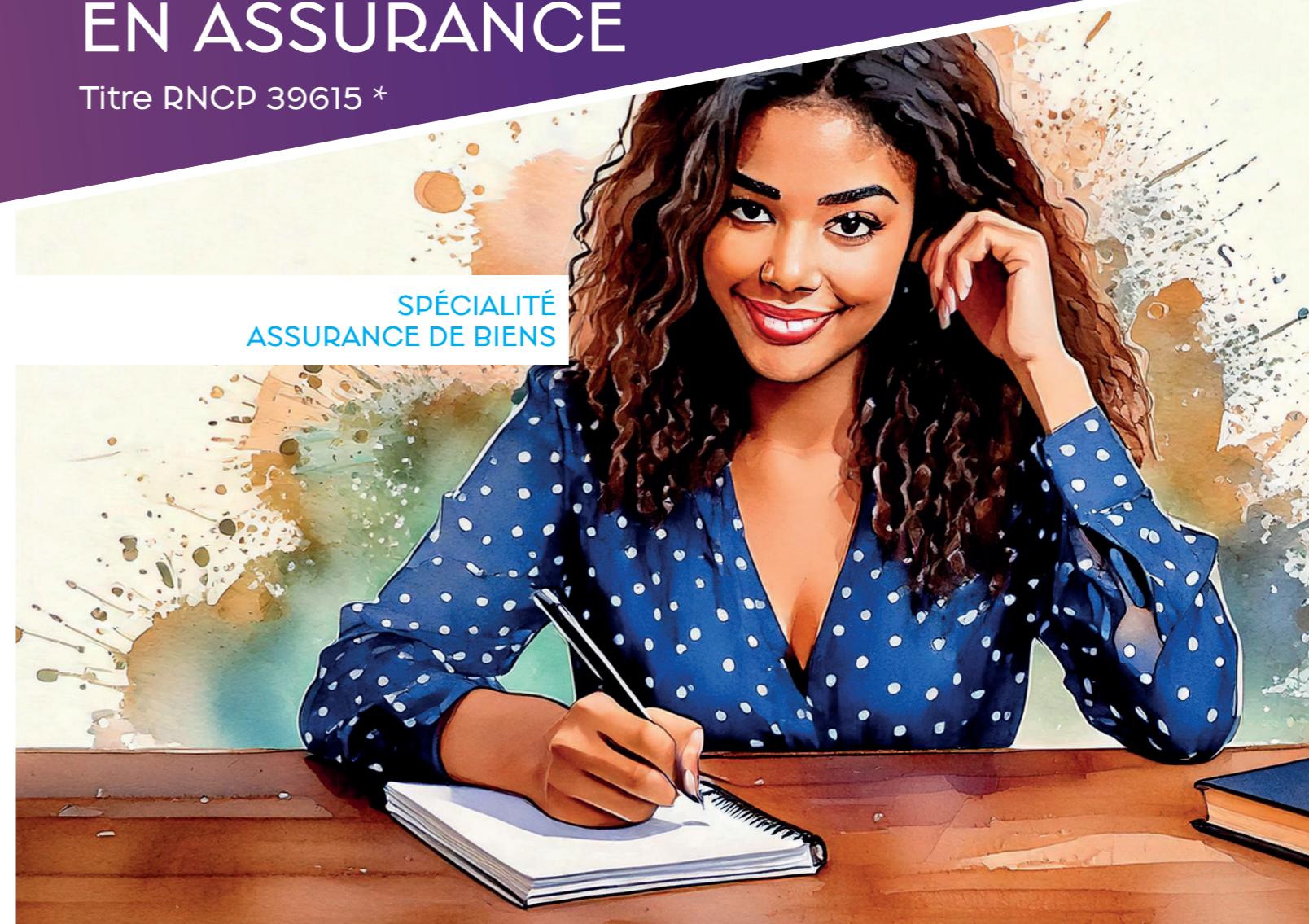


# CHARGÉ D'INDEMNISATION EN ASSURANCE

Titre RNCP 39615 \*

SPÉCIALITÉ  
ASSURANCE DE BIENS



## AU PLUS PRÈS DE VOUS

### Proche Paris...

CFA DE L'ASSURANCE > 01 47 76 58 00  
172-174 rue de la République - 92800 Puteaux  
alternance@ifpass.fr - formationcontinue@ifpass.fr

### ... et en régions

CENTRE IFPASS Bordeaux > 1 rue du Prince Noir - 33310 LORMONT > 05 56 99 45 41 > bordeaux@ifpass.fr  
CENTRE IFPASS Lyon > 118 Boulevard Marius Vivier Merle 69003 LYON. > 04 86 80 09 05 > lyon@ifpass.fr  
CENTRE IFPASS Marseille > 29 boulevard Vincent Delpuech - 13006 MARSEILLE > 04 91 78 89 09 > marseille@ifpass.fr  
CENTRE IFPASS Niort > 1 rue de l'Industrie - 79000 NIORT > 05 86 59 07 21 > niort@ifpass.fr  
CENTRE IFPASS Strasbourg > 30 avenue de l'Europe - 67300 SCHILTIGHEIM > 03 88 81 64 51 > strasbourg@ifpass.fr

© Conception / Réalisation Ifpass - Janvier 2026 - V01

Formation professionnalisante  
permettant une employabilité  
immédiate dans un service de gestion  
des sinistres ou des prestations

# CHARGÉ D'INDEMNISATION EN ASSURANCE

Cette formation conduit principalement aux emplois de la catégorie gestionnaire de contrats ou prestations dans la nomenclature des métiers de l'OEMA (Observatoire de l'Évolution des Métiers de l'Assurance). À l'issue de sa formation, l'apprenant est amené à occuper un poste de chargé d'indemnisation au sein d'un service de gestion des sinistres incendie, accident ou encore risques divers.

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Développer des compétences techniques et juridiques, comportementales et relationnelles, digitales et linguistiques.
- Acquérir une expertise permettant de gérer les sinistres de biens et responsabilité civile en conventions comme en droit commun

## PROGRAMME

- Instruction de gestion des dossiers sinistres
- Règlement des sinistres incendie et risques divers
- Règlement des sinistres matériels automobiles
- Règlement des sinistres corporels
- Règlement des sinistres d'entreprise
- La gestion des contentieux
- Relation client, communication et négociation
- L'efficacité comportementale
- Gérer les sinistres par téléphone
- Gérer les sinistres en face-à-face
- Gérer et traiter efficacement les objections
- Gérer les situations conflictuelles
- Transformer le sinistre en opportunités de fidélisation
- Méthodologie de l'accueil du client en situation de sinistre ou en cours de sinistre
- Anglais
- Anglais des assurances
- Anglais des affaires
- Méthodologie de projet appliquée à la gestion des sinistres

## DURÉE DE LA FORMATION

- 448 heures\* sur 12 mois
- Rentrée en Septembre
- Rythme : 2 jours de formation par semaine

\*+ 42 heures de fondamentaux de l'assurance pour les candidats non-issus du secteur de l'assurance

## BLOCS DE COMPÉTENCES

- Gérer la relation avec la victime et toutes les parties impliquées dans le sinistre
- Instruire le dossier sinistre dans un environnement juridique et technique spécifique
- Régler le sinistre dans le respect des procédures internes
- Négocier tout au long du dossier en vue d'une transaction finale

## MÉTIERS VISÉS

- Chargé d'indemnisation/de procédures conventionnelles
- Chargé de règlement/régleur de sinistres
- Rédacteur sinistres/Gestionnaire prestations sinistres
- Gestionnaire ou Rédacteur sinistres complexes
- Gestionnaire conseil affaires graves
- Chargé d'indemnisation de sinistres corporels graves
- Gestionnaire défense pénale et recours / Juristes sinistres
- Chargé d'études sinistres complexes/ Inspecteur - régleur
- Gestionnaire de prestations assurance de personnes ou retraite
- Technicien.ne liquidation / Gestionnaire allocataires
- Chargé d'action sociale / Chargé d'actions collectives

## POURSUITE D'ÉTUDES

- Souscripteur en assurance et réassurance
- Master Management du Risque et de l'Innovation en Assurance
- Manager du marketing et de la relation client en assurance

## EN 2025

74 personnes formées

98,33% de réussite à l'examen en alternance

86% de réussite à l'examen en formation continue

## PRÉREQUIS

- Être titulaire d'un diplôme Bac+2 (Niveau 5) ou d'une Validation des Acquis Personnels et Professionnels (VAPP) - Étude de dossier

## MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Pour la signature d'un contrat en apprentissage : avoir moins de 30 ans, excepté pour les publics prioritaires
- Formation en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation / Formation continue (salarié(e) de l'assurance)
- Inscription de janvier à septembre
- [Formation continue](#) : toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge doit être réalisée par le candidat ou l'entreprise et à l'avance.
- Formation en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation / Formation initiale / Formation continue (salarié(e) de l'assurance)

## MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Cours avec des professionnels de l'assurance
- Supports à disposition sur notre plateforme Rise UP

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle continu
- Partiels semestriels
- Projet tuteuré

### Conditions d'obtention du diplôme :

- Obtention d'une moyenne générale égale ou supérieure à 10/20
- Obtention d'une note au projet tuteuré égale ou supérieure à 10/20
- Avoir satisfait aux obligations de présence
- Chaque bloc de compétence peut être acquis séparément, dans le cadre d'une formation ou par une validation des acquis de l'expérience. La certification de chargé d'indemnisation en assurance ne peut être délivrée qu'après obtention de l'ensemble des blocs de compétences

## TARIFS

- [Formation en alternance](#) : Les frais de formation sont pris en charge par l'entreprise
- [Formation continue](#) : 8 064 €
- [Formation initiale et reconversion](#) : 5600 €

## LIEUX DE FORMATION

Puteaux / La Défense > Bordeaux > Marseille > Niort